

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF ALLOCATION - Action I

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011208263

**LEI :** 969500SRCETDQGLUJ627

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF ALLOCATION est un compartiment de FLORNOY FUND Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR +65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie d'allocation d'actifs découle d'une approche en différentes étapes :

Une phase d'analyse dite « top down » qui permet de dégager un scénario et ses implications pour les marchés des divers actifs financiers (actions, obligations, devises) et segments de marché (secteurs, styles, taille des valeurs).

Une phase de construction de portefeuille qui privilégiera une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de sélection des titres.

Une phase de sélection des supports d'investissement qui peuvent être des titres en direct ou des OPCVM ou des FIA.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales, de toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme. L'exposition en actions de pays émergents n'excèdera pas 25% de l'actif net.

- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des

émetteurs de pays de l'OCDE, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents. La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net. La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.

- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le compartiment peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le compartiment peut être investi :

- En actions,

- En titres de créances et instruments du marché monétaire,

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

- Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture et d'exposition sur le risque d'actions et/ou le risque de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

**Investisseurs de détail visés :** Destinées plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs institutionnels

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans.

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1	Si vous sortez après 3
		an	ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 720 EUR</b>	<b>7 200 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-32,82%	-10,38%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 290 EUR</b>	<b>8 720 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-17,07%	-4,48%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 290 EUR</b>	<b>10 140 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	2,94%	0,46%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>12 330 EUR</b>	<b>12 460 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	23,26%	7,60%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mars 2017 et Mars 2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mai 2020 et Mai 2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2018 et Décembre 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>253 EUR</b>	<b>789 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,5%	2,5%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,00 % avant déduction des coûts et de 0,46 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,14% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	214 EUR
Coûts de transaction	0,38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence : 35% de l'indice Euro Stoxx 600 Net Return + 65% €STR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 3 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses actions à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé. Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF ALLOCATION - Action F

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011884568

**LEI :** 969500SRCETDQGLUJ627

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF ALLOCATION est un compartiment de FLORNOY FUND Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR +65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie d'allocation d'actifs découle d'une approche en différentes étapes :

Une phase d'analyse dite « top down » qui permet de dégager un scénario et ses implications pour les marchés des divers actifs financiers (actions, obligations, devises) et segments de marché (secteurs, styles, taille des valeurs).

Une phase de construction de portefeuille qui privilégiera une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de sélection des titres.

Une phase de sélection des supports d'investissement qui peuvent être des titres en direct ou des OPCVM ou des FIA.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales, de toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme. L'exposition en actions de pays émergents n'excèdera pas 25% de l'actif net.

- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des

émetteurs de pays de l'OCDE, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents. La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net. La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.

- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le compartiment peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le compartiment peut être investi :

- En actions,

- En titres de créances et instruments du marché monétaire,

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

- Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture et d'exposition sur le risque d'actions et/ou le risque de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

**Investisseurs de détail visés :** Destinées plus particulièrement à une clientèle de très grands comptes gérés sous mandats

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans.		Exemple d'investissement : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 720 EUR</b>	<b>7 200 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-32,81%	-10,38%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 320 EUR</b>	<b>8 780 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-16,84%	-4,23%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 320 EUR</b>	<b>10 230 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	3,21%	0,75%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>12 360 EUR</b>	<b>12 560 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	23,58%	7,90%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mars 2017 et Mars 2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mai 2020 et Mai 2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2018 et Décembre 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>226 EUR</b>	<b>709 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,3%	2,3%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,02 % avant déduction des coûts et de 0,75 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,88% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	188 EUR
Coûts de transaction	0,38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 3 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses actions à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé. Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF ALLOCATION - Action R

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011208271

**LEI :** 969500SRCETDQGLUJ627

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF ALLOCATION est un compartiment de FLORNOY FUND Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR +65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie d'allocation d'actifs découle d'une approche en différentes étapes :

Une phase d'analyse dite « top down » qui permet de dégager un scénario et ses implications pour les marchés des divers actifs financiers (actions, obligations, devises) et segments de marché (secteurs, styles, taille des valeurs).

Une phase de construction de portefeuille qui privilégiera une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de sélection des titres.

Une phase de sélection des supports d'investissement qui peuvent être des titres en direct ou des OPCVM ou des FIA.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales, de toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme. L'exposition en actions de pays émergents n'excèdera pas 25% de l'actif net.

- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des

émetteurs de pays de l'OCDE, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents. La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net. La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.

- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le compartiment peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le compartiment peut être investi :

- En actions,

- En titres de créances et instruments du marché monétaire,

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

- Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture et d'exposition sur le risque d'actions et/ou le risque de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber - 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans.

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1	Si vous sortez après 3
		an	ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 720 EUR</b>	<b>7 200 EUR</b>
<b>Tensions</b>	Rendement annuel moyen	-32,81%	-10,38%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 220 EUR</b>	<b>8 480 EUR</b>
<b>Défavorable</b>	Rendement annuel moyen	-17,80%	-5,34%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 200 EUR</b>	<b>9 870 EUR</b>
<b>Intermédiaire</b>	Rendement annuel moyen	2,02%	-0,42%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>12 220 EUR</b>	<b>12 130 EUR</b>
<b>Favorable</b>	Rendement annuel moyen	22,15%	6,66%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mars 2017 et Mars 2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mai 2020 et Mai 2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2018 et Décembre 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>343 EUR</b>	<b>1 051 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3,4%	3,4%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,99 % avant déduction des coûts et de -0,42 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	304 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence : 35% de l'indice Euro Stoxx 600 Net Return + 65% €STR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 3 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses actions à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé. Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF ALLOCATION - Action V

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FR001400ODCO

**LEI :** 969500SRCETDQGLUJ627

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF ALLOCATION est un compartiment de FLORNOY FUND Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR +65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie d'allocation d'actifs découle d'une approche en différentes étapes :

Une phase d'analyse dite « top down » qui permet de dégager un scénario et ses implications pour les marchés des divers actifs financiers (actions, obligations, devises) et segments de marché (secteurs, styles, taille des valeurs).

Une phase de construction de portefeuille qui privilégiera une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de sélection des titres.

Une phase de sélection des supports d'investissement qui peuvent être des titres en direct ou des OPCVM ou des FIA.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales, de toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme. L'exposition en actions de pays émergents n'excédera pas 25% de l'actif net.

- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des

émetteurs de pays de l'OCDE, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents. La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net. La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.

- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le compartiment peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le compartiment peut être investi :

- En actions,

- En titres de créances et instruments du marché monétaire,

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

- Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture et d'exposition sur le risque d'actions et/ou le risque de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA.).

**Investisseurs de détail visés :** Réservee aux assureurs

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber - 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans.

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1	Si vous sortez après 3
		an	ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 720 EUR</b>	<b>7 200 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-32,82%	-10,37%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 400 EUR</b>	<b>9 040 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-15,95%	-3,32%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 370 EUR</b>	<b>10 470 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	3,73%	1,54%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>12 490 EUR</b>	<b>12 970 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	24,91%	9,06%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mars 2017 et Mars 2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Avril 2022 et Avril 2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2018 et Décembre 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>177 EUR</b>	<b>565,80 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,8%	1,79% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,33 % avant déduction des coûts et de 1,54 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	139 EUR
Coûts de transaction	0,38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence : 35% de l'indice Euro Stoxx 600 Net Return + 65% €STR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 3 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses actions à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé. Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FLORNOY VALEURS FAMILIALES - Action F Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011884584

**LEI :** 969500R7WC1CBOYCKD66

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF VALEURS FAMILIALES est un compartiment de FLORNOY FERRI FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Classification AMF : Actions internationales. Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La gestion de FF VALEURS FAMILIALES repose, d'une part, sur des caractéristiques environnementales et/ou Sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes à l'article 8 du règlement sur les informations financières durables ("SFDR") et, d'autre part, sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao), de grande et moyenne capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe ») en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU. Pour évaluer ces caractéristiques, les valeurs sont notées selon un système propriétaire et les critères d'analyse ODD s'effectuent à travers une dimension environnement, une dimension sociale et une dimension de gouvernance tel que décrit dans le Prospectus. Le taux minimum de couverture des notations des valeurs en portefeuilles est de 90%.

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG qui ne sont pas encore uniformisées et normalisées pour toutes les valeurs cibles. En lien avec notre approche best in universe il est possible d'avoir un biais sectoriel.

FLORNOY FERRI sélectionne les investissements du compartiment FF VALEURS FAMILIALES en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de toute taille de capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial.

**Première étape - Les critères qualitatifs :** caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie.

Le compartiment privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

**Deuxième étape - L'analyse fondamentale :** analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

**Troisième étape - La valorisation :** prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX...). Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme.

**Quatrième étape - Construction des portefeuilles :** Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation.

La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrélée de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif, en direct ou via des OPC et/ou par le biais des instruments financiers dérivés, en actions cotées, à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales, dont le siège social est situé dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).

- De 0% à 70% maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).

- Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises

Le compartiment investit :

- 75% minimum de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- 25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's)

- Jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :

- Des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers

- Des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Le compartiment peut également être exposé ou investi dans la limite de 25% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire, de nature privée ou publique, libellés en euro ou en devises, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture ou d'exposition sur le risque actions et de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré avant 11h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France et de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

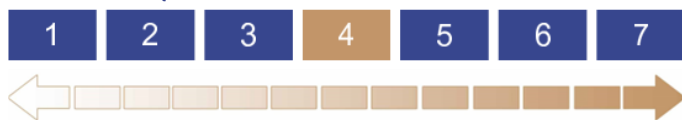
**Investisseurs de détail visés :** Grands comptes GSM

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans.			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>4 620 EUR</b>	<b>3 880 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-53,84%	-17,23%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 090 EUR</b>	<b>10 690 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-19,08%	1,34%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 690 EUR</b>	<b>13 910 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	6,86%	6,82%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>13 810 EUR</b>	<b>16 750 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	38,06%	10,87%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Septembre 2017 et Septembre 2022

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2020 et Décembre 2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juin 2016 et Juin 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>182 EUR</b>	<b>1 313 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,8%	1,9%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,76 % avant déduction des coûts et de 6,82 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,34% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	134 EUR
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	48 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87 - 89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FLORNOY VALEURS FAMILIALES - Action I Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011208289

**LEI :** 969500R7WC1CBOYCKD66

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF VALEURS FAMILIALES est un compartiment de FLORNOY FERRI FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Classification AMF : Actions internationales. Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La gestion de FF VALEURS FAMILIALES repose, d'une part, sur des caractéristiques environnementales et/ou Sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes à l'article 8 du règlement sur les informations financières durables ("SFDR") et, d'autre part, sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao), de grande et moyenne capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe ») en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU. Pour évaluer ces caractéristiques, les valeurs sont notées selon un système propriétaire et les critères d'analyse ODD s'effectuent à travers une dimension environnement, une dimension sociale et une dimension de gouvernance tel que décrit dans le Prospectus. Le taux minimum de couverture des notations des valeurs en portefeuilles est de 90%.

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG qui ne sont pas encore uniformisées et normalisées pour toutes les valeurs cibles. En lien avec notre approche best in universe il est possible d'avoir un biais sectoriel.

FLORNOY FERRI sélectionne les investissements du compartiment FF VALEURS FAMILIALES en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de toute taille de capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial.

**Première étape - Les critères qualitatifs :** caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie.

Le compartiment privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

**Deuxième étape - L'analyse fondamentale :** analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

**Troisième étape - La valorisation :** prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX...). Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme.

**Quatrième étape - Construction des portefeuilles :** Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation.

La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrélée de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif, en direct ou via des OPC et/ou par le biais des instruments financiers dérivés, en actions cotées, à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales, dont le siège social est situé dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).

- De 0% à 70% maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).

- Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises

Le compartiment investit :

- 75% minimum de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- 25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's)

- Jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :

- Des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers

- Des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Le compartiment peut également être exposé ou investi dans la limite de 25% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire, de nature privée ou publique, libellés en euro ou en devises, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture ou d'exposition sur le risque actions et de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré avant 11h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France et de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

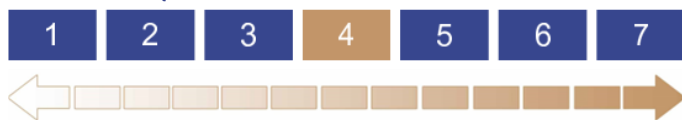
**Investisseurs de détail visés :** Investisseurs institutionnels

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans.			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.	
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>4 620 EUR</b>	<b>3 880 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-53,84%	-17,23%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 060 EUR</b>	<b>10 500 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-19,45%	0,98%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 640 EUR</b>	<b>13 600 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	6,38%	6,34%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>13 740 EUR</b>	<b>16 380 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	37,44%	10,38%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Septembre 2017 et Septembre 2022

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2020 et Décembre 2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juin 2016 et Juin 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>227 EUR</b>	<b>1 615 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,3%	2,4%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,75 % avant déduction des coûts et de 6,34 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,79% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	179 EUR
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	48 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap NR EUR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée :** 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF VALEURS FAMILIALES - Action R

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO011208297

**LEI :** 969500R7WC1CBOYCKD66

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF VALEURS FAMILIALES est un compartiment de FLORNOY FERRI FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Classification AMF : Actions internationales. Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La gestion de FF VALEURS FAMILIALES repose, d'une part, sur des caractéristiques environnementales et/ou Sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes à l'article 8 du règlement sur les informations financières durables ("SFDR") et, d'autre part, sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao), de grande et moyenne capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe ») en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU. Pour évaluer ces caractéristiques, les valeurs sont notées selon un système propriétaire et les critères d'analyse ODD s'effectuent à travers une dimension environnement, une dimension sociale et une dimension de gouvernance tel que décrit dans le Prospectus. Le taux minimum de couverture des notations des valeurs en portefeuilles est de 90%.

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG qui ne sont pas encore uniformisées et normalisées pour toutes les valeurs cibles. En lien avec notre approche best in universe il est possible d'avoir un biais sectoriel.

FLORNOY FERRI sélectionne les investissements du compartiment FF VALEURS FAMILIALES en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de toute taille de capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial.

**Première étape - Les critères qualitatifs :** caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie.

Le compartiment privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

**Deuxième étape - L'analyse fondamentale :** analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

**Troisième étape - La valorisation :** prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX...). Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme.

**Quatrième étape - Construction des portefeuilles :** Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation.

La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrélée de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif, en direct ou via des OPC et/ou par le biais des instruments financiers dérivés, en actions cotées, à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales, dont le siège social est situé dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).

- De 0% à 70% maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).

- Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises

Le compartiment investit :

- 75% minimum de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- 25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's)

- Jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :

- Des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers

- Des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Le compartiment peut également être exposé ou investi dans la limite de 25% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire, de nature privée ou publique, libellés en euro ou en devises, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture ou d'exposition sur le risque actions et de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré avant 11h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France et de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans.

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1	Si vous sortez après 5
		an	ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>4 620 EUR</b>	<b>3 880 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-53,84%	-17,23%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 980 EUR</b>	<b>10 050 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-20,15%	0,10%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 550 EUR</b>	<b>13 020 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	5,46%	5,42%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>13 630 EUR</b>	<b>15 680 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	36,25%	9,42%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Septembre 2017 et Septembre 2022

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2020 et Décembre 2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juin 2016 et Juin 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>314 EUR</b>	<b>2 177 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3,1%	3,3%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,73 % avant déduction des coûts et de 5,42 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,66% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	266 EUR
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	48 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap NR EUR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée :** 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

## Produit

### FF VALEURS FAMILIALES - Action V

### Un compartiment de la SICAV FLORNOY FERRI FUNDS gérée par FLORNOY FERRI

**Nom de l'initiateur :** FLORNOY FERRI

**Code ISIN :** FRO014000DK3

**LEI :** 969500R7WC1CBOYCKD66

**Site internet :** <https://www.flornoyferri.com>

**Contact :** Appelez le 01 84 16 13 26 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'informations clés. FLORNOY FERRI est agréée en France sous le n° GP-12000007 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 30/04/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FF VALEURS FAMILIALES est un compartiment de FLORNOY FERRI FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. Cette durée peut être prorogée ou l'OPC peut faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative du Président. Les modalités de prorogation ou de dissolution sont plus amplement détaillées dans les statuts de la SICAV.

**Objectifs :** Classification AMF : Actions internationales. Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La gestion de FF VALEURS FAMILIALES repose, d'une part, sur des caractéristiques environnementales et/ou Sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes à l'article 8 du règlement sur les informations financières durables ("SFDR") et, d'autre part, sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao), de grande et moyenne capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe ») en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU. Pour évaluer ces caractéristiques, les valeurs sont notées selon un système propriétaire et les critères d'analyse ODD s'effectuent à travers une dimension environnement, une dimension sociale et une dimension de gouvernance tel que décrit dans le Prospectus. Le taux minimum de couverture des notations des valeurs en portefeuilles est de 90%.

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG qui ne sont pas encore uniformisées et normalisées pour toutes les valeurs cibles. En lien avec notre approche best in universe il est possible d'avoir un biais sectoriel.

FLORNOY FERRI sélectionne les investissements du compartiment FF VALEURS FAMILIALES en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, membres de l'Union Européenne, de toute taille de capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial.

**Première étape - Les critères qualitatifs :** caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie.

Le compartiment privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

**Deuxième étape - L'analyse fondamentale :** analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

**Troisième étape - La valorisation :** prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX...), Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme.

**Quatrième étape - Construction des portefeuilles :** Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation.

La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrélée de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif, en direct ou via des OPC et/ou par le biais des instruments financiers dérivés, en actions cotées, à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales, dont le siège social est situé dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).

- De 0% à 70% maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).

- Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises

Le compartiment investit :

- 75% minimum de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'UE, l'OCDE et la Chine (y compris Hong Kong et Macao)

- 25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's)

- Jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :

- Des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers

- Des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Le compartiment peut également être exposé ou investi dans la limite de 25% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire, de nature privée ou publique, libellés en euro ou en devises, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture ou d'exposition sur le risque actions et de change en respectant les bornes d'exposition définies.

**Indicateur de référence :** Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré avant 11h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France et de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

**Investisseurs de détail visés :** Réservee aux assureurs

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.flornoyferri.com> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : FLORNOY FERRI - 87-89 avenue Kléber, 75016 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans.		Exemple d'investissement : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>4 620 EUR</b>	<b>3 890 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-53,84%	-17,22%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 070 EUR</b>	<b>10 570 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-19,35%	1,11%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 650 EUR</b>	<b>13 650 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	6,45%	6,43%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>13 760 EUR</b>	<b>16 490 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	37,62%	10,52%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Septembre 2017 et Septembre 2022

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2020 et Décembre 2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juin 2016 et Juin 2021

## Que se passe-t-il si FLORNOY FERRI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Ainsi, en cas de défaillance de la Société de Gestion ou du Fonds lui-même, vous êtes susceptible de perdre la totalité de votre investissement. Le remboursement de votre investissement, la performance et le rendement ne sont en aucun cas garantis. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou un régime de garantie. Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le Dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire et ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- o qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- o 10 000 Euros sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans.
<b>Coûts totaux</b>	<b>253 EUR</b>	<b>1 817 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,5%	2,7%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,12 % avant déduction des coûts et de 6,43 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,14% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	214 EUR
Coûts de transaction	0,38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap NR EUR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de détention recommandée** : 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risques, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée (« swing pricing ») dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87-89 Av. Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <https://www.flornoyferri.com>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse <https://www.flornoyferri.com>.

FF VALEURS FAMILIALES promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de FLORNOY FERRI et ne soit pas satisfait de la réponse de FLORNOY FERRI qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



**FLORNOY.**  
**FERRI**

## **FLORNOY FERRI FUNDS**

Prospectus mis à jour le 30/04/2026  
OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE



## I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

### 1. Dénomination

**FLORNOY FERRI FUNDS SICAV**

**Siège social** : 87-89 avenue Kléber – 75116 Paris

### 2. Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué

Société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments constituée en France.

### 3. Date de création et durée d'existence prévue

La SICAV a été créée le 27/10/2017 pour une durée de 99 ans.

### 4. Synthèse de l'offre de gestion

Catégorie d'actions code Isin	Compartiment n°1 – FF ALLOCATION					
	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale
Action R : FR0011208271	Capitalisation	Euro	1 000 €	Tous souscripteurs	1 000 €*	1 millième d'action
Action I : FR0011208263	Capitalisation	Euro	10 000 €	Investisseurs institutionnels	100 000 €	1 millième d'action
Action F : FR0011884568	Capitalisation	Euro	1 000 000 €	Grands comptes GSM	1 000 000€*	1 millième d'action
Action V : FR001400ODCO	Capitalisation	Euro	1 000 €	Réservée aux assureurs	1 000 €*	1 millième d'action

\* A l'exception de la société de gestion qui peut souscrire un dix-millième d'action pour son compte propre ou le compte des OPCVM dont elle assure la gestion.

Catégorie d'actions code Isin	Compartiment n°2 - FF VALEURS FAMILIALES					
	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale
Action R : FR0011208297	Capitalisation	Euro	1 000 €	Tous souscripteurs	1 000 €*	1 millième d'action
Action I : FR0011208289	Capitalisation	Euro	10 000 €	Investisseurs institutionnels	100 000 €	1 millième d'action
Action F : FR0011884584	Capitalisation	Euro	1 000 000 €	Grands comptes GSM	1 000 000€*	1 millième d'action
Action V : FR001400ODK3	Capitalisation	Euro	1 000 €	Réservée aux assureurs	1 000 €*	1 millième d'action

\* A l'exception de la société de gestion qui peut souscrire un dix-millième d'action pour son compte propre ou le compte des OPCVM dont elle assure la gestion.



## 5. Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire adressée auprès de la société de gestion :

**FLORNOY FERRI**  
87 – 89 avenue Kléber  
75116 Paris  
information@flornoyferri.com

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société : [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au : +33 1 42 86 53 00 aux horaires d'ouverture de la société de gestion ou à [information@flornoyferri.com](mailto:information@flornoyferri.com)

## II. ACTEURS

---

### 1. Société de gestion

**FLORNOY FERRI**, Société par actions simplifiée dont le siège est situé 87-89 avenue Kléber, 75116 PARIS, agréée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro GP - 12000007 sous agrément général en date du 16 février 2012.

### 2. Dépositaire et conservateur

**Crédit Industriel et Commercial (CIC)**, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS Cedex 09.

#### a) Missions :

1. Garde des actifs
  - i. Conservation
  - ii. Tenue de registre des actifs
2. Contrôle de la régularité des décisions de l'OPC ou de sa société de gestion
3. Suivi des flux de liquidité
4. Tenue du passif par délégation
  - i. Centralisation des ordres de souscription et rachat de part/action
  - ii. Tenue du compte émission

Conflits d'intérêt potentiel : la politique en matière de conflits d'intérêts est disponible sur le site internet suivant : [www.cic-marketsolutions.eu](http://www.cic-marketsolutions.eu). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : **CIC Corporate & Institutional Banking - Asset Servicing** – 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

#### b) Déléataire des fonctions de garde : BFCM

La liste des déléataires et sous déléataires est disponible sur le site internet suivant : [www.cic-marketsolutions.eu](http://www.cic-marketsolutions.eu). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : **CIC Corporate & Institutional Banking - Asset Servicing** – 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

c) Des informations actualisées seront mises à disposition des investisseurs sur demande formulée auprès de : **CIC Corporate & Institutional Banking - Asset Servicing** – 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

### 3. Commissaire aux comptes

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

### 4. Commercialisateurs

**FLORNOY FERRI**, société par actions simplifiée dont le siège social est 87-89 avenue Kléber 75116 Paris.

La liste des commercialisateurs peut ne pas être exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPC est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

### 5. Déléataire(s) pour la gestion administrative et comptable

#### **Déléataire de la gestion comptable :**

Elle consiste principalement à assurer la gestion comptable du Fonds et le calcul des valeurs liquidatives.

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS Cedex 09.



**Déléataire de la gestion administrative :**

Elle consiste principalement à assurer le suivi administratif et réglementaire de la SICAV.

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS Cedex 09.

**6. Centralisateur**

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)** en tant qu'établissement centralisateur des ordres de souscriptions/rachats par délégation de la société de gestion.

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)** est investi de la mission de gestion du passif du fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts de la SICAV.

Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, **CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)** gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.

**7. Composition de l'organe de direction de la SICAV**

**FLORNOY FERRI** est Présidente de la SICAV.



## III. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

---

### III.1 Caractéristiques Générales

#### 1. Caractéristiques des actions

##### Nature des droits attachés à la catégorie d'actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelque main qu'il passe.

##### Modalités de tenue du passif

Le Dépositaire assure la gestion du passif des compartiments et à ce titre procède à la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions de chaque compartiment. Par ailleurs les actions de tous les compartiments sont administrées chez EUROCLEAR FRANCE.

##### Forme des actions

Au porteur.

##### Droits de vote

S'agissant d'une SICAV, un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires est attaché à chaque action, les décisions étant prises lors de ces assemblées. Chaque actionnaire a droit, préalablement à la réunion de toute assemblée, à la communication des documents sociaux.

##### Décimalisation des actions

Selon le compartiment concerné, en millième ou dix-millième et cent millième d'action.

#### 2. Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse à Paris du mois de décembre.

#### 3. Indications sur le régime fiscal

La SICAV n'est pas assujettie à l'IS. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Rachat d'action suivi d'une souscription ("Arbitrage") : La Sicav offrant plusieurs compartiments, le passage d'un compartiment à un autre consistant en un rachat suivi d'une souscription constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Si l'investisseur n'est pas sûr de la situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

#### 4. Procédure de choix des intermédiaires

Conformément à l'article 321-114 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, **FLORNOY FERRI** a mis en place une politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties. Les critères d'analyse sont divers et portent notamment sur le prix, le coût, la rapidité et la disponibilité de l'interlocuteur, la probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc...

L'objectif étant de vérifier que la politique d'exécution des négociateurs et des intermédiaires permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

La politique de sélection des intermédiaires de la société **FLORNOY FERRI** est disponible sur son site internet : [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)



## III.2. Dispositions particulières

### Compartiment FF ALLOCATION

---

#### 1. Codes ISIN

**Action R** : FR0011208271  
**Action I** : FR0011208263  
**Action F** : FR0011884568  
**Action V** : FR001400ODCO

#### 2. Classification AMF

Aucune classification.

#### 3. Objectif de gestion

Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

#### 4. Indicateur de référence

Indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé.

Le compartiment n'étant pas indiciel, il ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice.

STOXX Europe 600 Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), (Ticker Bloomberg : SXXR). Il s'agit d'un indice publié par STOXX Ltd. composé de 600 entreprises de grandes et moyennes capitalisations cotées sur les bourses des 17 pays développés suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

L'administrateur STOXX Ltd. de l'indice de référence STOXX Europe 600 Net Return EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.stoxx.com>

L'€STR (Euro Short-Term Rate) : correspond au taux d'intérêt Interbancaire de référence du marché de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

L'€STR (Euro Short-Term Rate) Capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate swap) qui consiste à capitaliser l'€STR les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour (consultable sur <https://www.ecb.europa.eu/>), (Ticker Bloomberg : ESTER Index) Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). L'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA (la BCE en est exemptée).

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion effectue un suivi des indices de référence utilisés et met en œuvre des mesures en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

#### 5. Stratégie d'investissement

##### a) Description des stratégies utilisées

Le gérant mettra en œuvre une stratégie d'investissement visant à atteindre l'objectif de gestion susvisé au travers de support d'investissement qui peuvent être des actions cotées et/ou des OPC (ETF compris) et/ou des FIA au travers d'une gestion totalement discrétionnaire de ses investissements.

Sélection des supports d'investissement : le portefeuille du fonds est arbitré de manière active et totalement discrétionnaire par le gérant. Le fonds est investi sur la base d'une allocation d'actifs décidée par le gérant incluant notamment les actions et le monétaire. Cette allocation est mise en œuvre via l'achat de titres en direct ou via un ou plusieurs OPC.

La prise en compte de critères extra financiers par la gestion, s'effectue de la manière décrite ci-dessous. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.



(I) L'équipe de gestion effectue, pour les investissements en titres vifs, une première sélection de valeurs par le biais du filtre des exclusions normatives d'entreprises ne respectant pas certains standards internationaux :

**FLORNOY FERRI** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à toutes les sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%)
- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

(II) L'équipe de gestion s'engage à sélectionner au moins 60% de supports (OPC et ETF) classés Article 8 ou Article 9 conformément au règlement SFDR.

(III) L'équipe de gestion du fonds s'engage à obtenir une note ESG, pour la partie notée du portefeuille représentant au moins 60% de l'actif net du fonds, supérieure à la moyenne de la catégorie du fonds.

La méthodologie de notation des valeurs extra financières et des informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales ou sociales et sur l'investissement durable de l'OPCVM sont disponibles en annexe du prospectus, conformément aux articles 14 et 18 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Le taux de couverture minimum de notation du portefeuille est supérieur à 60%.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales de toutes capitalisations ( jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.
- L'exposition en actions de pays émergents n'excédera pas 25% de l'actif net.
- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des émetteurs de pays de l'OCDE ou de l'Union Européenne, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents.
- La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net.
- La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.
- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le compartiment peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le gérant peut détenir des bons et droits de souscription dans la limite de 5% de l'actif net lorsque ce type d'instrument résulte d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

#### Mentions relatives à SFDR

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

#### Prise en compte de la taxonomie européenne

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

#### Prise en compte des principales incidences négatives

Le fonds ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité car les données permettant l'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de développement durable qui sont mises à disposition par les émetteurs sous-jacents du fonds ne sont pas homogènes.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la chartre ESG disponible sur le site [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com) (rubrique ESG & éthique).

#### b) Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés)

##### ➤ Actions

Le gestionnaire pourra choisir sur tous les marchés organisés des actions de sociétés cotées de moyennes et grandes capitalisations. Le compartiment s'assurera d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros. Toutes les zones géographiques, y compris pays émergents, ainsi que tous les secteurs économiques pourront être couverts.



➤ **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Le compartiment peut être investi sur :

- des obligations ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres participatifs ;
- des titres subordonnés (à l'exception des obligations contingentes convertibles qui sont interdites) ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire sont de toute notation selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

➤ **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissements**

Le compartiment peut être investi jusqu'à 100 % de son actif net en :

- OPCVM de droit français ou étranger ;
- jusqu'à 30 % en FIA de droit français, mentionnés au R. 214-25 et répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier : (i) surveillance de ces OPC (ii) niveau de protection des porteurs/actionnaires équivalente à celle des OPCVM, (iii) ces OPC doivent faire l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de son actif et passif et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10 % de parts ou actions d'autres OPC ou de fonds d'investissement), Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par **FLORNOY FERRI** ou une société liée.

**c) Instruments financiers dérivés**

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Change

Nature des interventions

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur indices et sur devises

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à termes est effectuée de manière discrétionnaire :

- Pour couvrir partiellement le risque action dans la zone géographique ou le portefeuille est exposé
- Pour couvrir intégralement ou partiellement le risque de change
- Pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le compartiment
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à termes par exemple...)

**d) Titres intégrant des dérivés**

Risque sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

La Nature des instruments utilisés :

Le compartiment peut détenir des bons et droits de souscription d'actions.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le compartiment peut détenir des bons et droits de souscription d'actions dans la limite de 5% de l'actif net lorsque ce type d'instrument résulte d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

**e) Dépôts**

Néant.

**f) Emprunts d'espèces**

Néant.



**g) Cession et acquisition temporaire de titres**

Néant.

**h) Liquidités**

Le fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

**i) Contrats constituant des garanties financières**

Néant.

**6. Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion de portefeuille. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au travers du compartiment sont les suivants :

**Risque de perte en capital** : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer une baisse de la VL du compartiment et une perte en capital pour l'actionnaire.

**Risque de marchés actions** : Le compartiment est exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions cotées qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la VL du compartiment pourra être amenée à baisser.

**Risque actions de petites et moyennes capitalisations** : Le compartiment peut être exposé aux moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité** : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la VL peut baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque lié aux pays émergents** : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés financiers de certains de ces pays émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les variations de la valeur des actions des pays émergents peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur du compartiment.

**Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la VL en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de change** : Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du compartiment. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la VL du compartiment.

**Risque de taux** : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la VL.

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la VL.

**Risque lié aux titres spéculatifs** : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la VL.

**Risque de durabilité** : Le compartiment est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance du compartiment. Dès lors, la VL du compartiment peut baisser de manière décorrélée des marchés.



## 7. Garantie ou protection

Néant

## 8. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

### Souscripteurs concernés :

**Action R** : Tous souscripteurs.

**Action I** : Destinée plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs institutionnels.

**Action F** : Destinée plus particulièrement à une clientèle de très grands comptes gérés sous mandats (GSM).

**Action V** : Réservée aux assureurs.

Compte tenu des dispositions du Règlement UE N° 833/2014 et du Règlement UE 2022/398 la souscription des actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

### Profil type de l'investisseur :

L'OPCVM s'adresse aux souscripteurs personnes physiques ou morales souhaitant s'exposer à une gestion flexible permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions et de taux.

L'OPCVM peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

L'OPCVM peut servir de support d'investissement à des OPC gérés par **FLORNOY FERRI**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Les actions de ce compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les actions de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ». Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

## 9. Durée de placement minimum recommandée

3 ans.

## 10. Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Catégorie d'actions	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
Action R	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action V	Capitalisation	Capitalisation

## 11. Caractéristiques des actions

Les actions R, I, F, V sont libellées en euros et sont décimalisées en millième.

La valeur d'origine de l'action R est fixée à 1 000 euros

La valeur d'origine de l'action I est fixée à 10 000 euros

La valeur d'origine de l'action F est fixée à 1 000 000 euros

La valeur d'origine de l'action V est fixée à 1 000 euros



## 12. Modalités de souscription et de rachat

### **Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**, 6, avenue de Provence, 75452 PARIS – Cedex 09

Les souscriptions sont possibles en montant et en quantité et les rachats sont possibles en quantité.

**Action R** : un minimum de souscription initiale de 1 000 €.

**Action I** : minimum de souscription initiale de 100 000 €.

**Action F** : minimum de souscription initiale 1 000 000 €.

**Action V** : minimum de souscription initiale de 1 000 €.

J-ouvrés	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 11h des ordres de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions et des rachats
<sup>1</sup> Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.			

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire, chaque jour ouvré à 11h00. En cas de jour férié ou de jour de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA), les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré suivant.

Les ordres reçus :

- avant 11h00 (J) sont exécutés sur la base de la prochaine VL calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J),
- après 11h00 sont exécutés sur la base de la VL du lendemain calculée suivant les cours de clôture de Bourse du lendemain (J+1).

En application de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par la SICAV de ses actions, comme l'émission de nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires/porteurs le commande.

### **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, sur les cours de clôture de Bourse, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail), même si la ou les bourses de référence sont ouvertes et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La dernière valeur liquidative est tenue à la disposition des actionnaires :

- aux horaires d'ouverture dans les locaux de la société de gestion, soit de 9 heures à 18 heures,
- 24h/24h sur le site internet : [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)

L'AMF permet également sur son site de connaître la valeur liquidative de la SICAV ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

### **Mécanisme de plafonnement des rachats à titre provisoire (« Gates ») :**

#### **Description du dispositif :**

Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigeraient et si l'intérêt des investisseurs le commande, la société de gestion pourrait être amenée à plafonner, à titre provisoire, les rachats de parts afin d'étaler les demandes de rachat des investisseurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excéderaient un certain niveau déterminé de manière objective.

Le dispositif de plafonnement des rachats pourrait être déclenché lorsque les demandes de rachat dépasseraient un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions et au dernier actif d'inventaire connu). Il est précisé que ce dispositif ne sera pas déclenché de manière systématique. En effet, si les conditions de liquidités le permettent, la société de gestion pourrait décider d'honorer les rachats au-delà de ce seuil et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Ce dispositif de plafonnement des rachats à titre provisoire serait échelonné, en tout état de cause, sur un nombre maximal de vingt (20) valeurs liquidatives sur 3 mois pour un temps de plafonnement maximal de 1 mois (les durées maximales d'activation seront caduques à compter de la modification du règlement général AMF qui les impose actuellement). La part de l'ordre non exécuté ne peut en aucun cas être annulée et est automatiquement reportée sur la prochaine date de centralisation et ne sera pas prioritaire sur les nouveaux ordres. Les opérations de souscriptions et de rachats, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

#### **Description de la méthode employée :**

Il est rappelé aux actionnaires du fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats correspond au rapport entre :

- La différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- L'actif net ou le nombre total des parts du fonds.



Le fonds disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de ce dispositif sera le même pour toutes les catégories d'actions du fonds. Le seuil au-delà duquel le plafonnement des rachats sera déclenché se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du fonds et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du fonds.

**Modalités d'information des actionnaires :**

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des investisseurs du fonds seront informés par tout moyen, à travers le site de la société de gestion.

S'agissant des investisseurs du fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

**Traitement des ordres non exécutés :**

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des actionnaires du fonds concernés.

Les présentes modalités de fonctionnement du mécanisme de plafonnement et d'information des actionnaires sont également reprises et détaillées dans les Statuts de la SICAV.

**13. Frais et commissions**

**Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille, aux commercialisateurs, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant

**Les frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services**

**Les frais de gestion financière** recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion de portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents,
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

**Les frais de fonctionnement et de services**, correspondent aux dépenses engagées pour le fonctionnement administratif et comptable de l'OPCVM dont :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (frais d'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres, frais de référencement des OPCVM et publications des VL, frais des plateformes de distribution...),
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution et de diffusion des DIC-Prospectus et reportings réglementaires, frais de diffusion de l'information aux actionnaires, coûts d'administration des sites internet, frais de traduction...),
- Frais des données (coûts de licence de l'indice de référence, les frais d'audit et de promotion des labels...),
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc (frais de commissariat aux comptes, frais liés au dépositaire, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais liés aux teneurs de comptes, frais d'audit, frais fiscaux, frais juridiques propres de l'OPCVM ...),
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs (frais de mise en œuvre des reportings, cotisations aux associations professionnelles, frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux AG)
- Frais opérationnels,
- Frais liés à la connaissance du client.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.



Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<b>Action R</b> : 2,35% TTC maximum <b>Action I</b> : 1,45% TTC maximum <b>Action F</b> : 1.19% TTC maximum <b>Action V</b> : 1,35% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	<b>Action R, I, F, et V</b> : 0.15%* TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	2.50% TTC maximum
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<b>ETF, Actions, Warrants, Obligations Convertibles, Droits, Bons de souscription, Obligations, Certificat de dépôt, Titres de Créances Négociables, Billet de Trésorerie :</b> France, Belgique, Pays Bas : 15 € Autres pays : 45 €  <b>Frais de transaction sur OPC :</b> de <b>FLORNOY FERRI</b> déposés chez CIC : 0 € commercialisés en France ou admis en Euroclear : 12 € commercialisés à l'étranger : 40 € Off-shore : 150 €  <b>Opérations sur les marchés à Terme :</b> MONEP – EUREX traités en Euros : Futures : 0.50 € / lot Options : 0.10% Minimum 5 € US CBT BOT traités en \$ Futures : 0.5 \$ / lot
Commission de surperformance (1)	Actif net	<b>Action R, I et V</b> : 15 % TTC d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence : 35% de l'indice STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. La méthode est décrite ci-dessous. <b>Action F</b> : Néant
*Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais de fonctionnement et autres services réels seraient inférieurs, corrélativement tout dépassement de ce taux est pris en charge par <b>FLORNOY FERRI</b> .		

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

#### **Modalité de calcul de la commission de surperformance (1) :**

Concerne les actions R, I et V.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du compartiment et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du compartiment après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du compartiment.

La commission de surperformance sera calculée sur la valeur liquidative non swinguée.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence composite et fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

L'indice composite est constitué de :

- 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR 35% de l'indice EuroStoxx 600 Net Return
- 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé



Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du compartiment est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des actions R et I toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur liquidative de référence des différentes périodes correspond à l'actif de référence du 31/12/2021.

Si en cours d'exercice, la performance du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

- (i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
- (ii) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
- (iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Pour ce qui est des actions R et I il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du compartiment sur l'exercice. Toute performance négative du compartiment au cours de l'exercice considéré aura pour conséquence la nullité de la provision pour commission de surperformance.

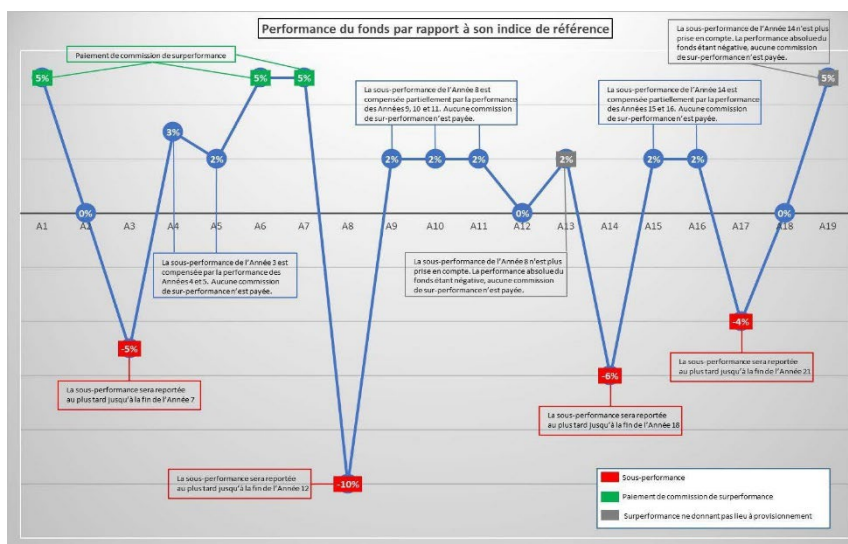
L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions des commissions de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du compartiment à chaque valeur liquidative et prélevés sur la dernière valeur liquidative de l'année civile. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.

La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice.

En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

L'action F n'est pas soumise aux commissions de surperformance.



Année	Performance Fonds	Performance Indice	Sur/sous-performance	Sous-performance à rattraper	Commission de Surperformance
Y1	5	3	2		OUI
Y2	-4	-6	2		NON *
Y3	4	0	4		OUI
Y4	-7	-2	-5	-5	NON
Y5	7	9	-2	-7	NON
Y6	3	2	1	-6	NON
Y7	-2	-3	1	-5	NON
Y8	2	2	0	-2	NON
Y9	4	1	3		OUI **
Y10	2	1	1		OUI
Y11	2	-1	3		OUI
Y12	3	5	-2	-2	NON
Y13	2	0	2		NON
Y14	2	1	1		OUI
Y15	1	4	-3	-3	NON
Y16	3	0	3		NON
Y17	1	-2	3		OUI
Y18	2	2	0		NON
Y19	2	0	2		OUI

\* La commission de surperformance est nulle en cas de performance négative sur l'exercice

\*\* La sous-performance non rattrapée de Y4 sort de l'historique de 5 ans

A la fin d'une période de référence de 5 ans, la sous-performance non compensée est effacée

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.



## Compartiment FF VALEURS FAMILIALES

---

### 1. Codes ISIN

**Action R** : FR0011208297  
**Action I** : FR0011208289  
**Action F** : FR0011884584  
**Action V** : FR001400ODK3

### 2. Classification AMF

Actions internationales

### 3. Objectif de gestion

Ce compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net return EUR (dividendes nets réinvestis en euros), grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

### 4. Indicateur de référence

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel. Le gérant utilisera cependant l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR, pour apprécier sa gestion.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

L'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (Ticker Bloomberg DMNE) est un indice de référence avec un nombre variable de composants, pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Il couvre 85% de la capitalisation des marchés développés.

Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans l'OPCVM. Le risque de marché de l'OPCVM est comparable à celui de son indicateur de référence. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.bloomberg.com>

L'administrateur Bloomberg Index Services Limited de l'indice composant l'indicateur de référence Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### 5. Stratégie d'investissement

#### a) Description des stratégies utilisées

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner via une gestion discrétionnaire des actions cotées négociées sur les marchés réglementés et/ou sur les systèmes multilatéraux de négociation des pays de la zone OCDE et/ou la Chine (y compris Hong Kong et Macao), en filtrant les valeurs éligibles sur des critères extra financiers et financiers.

L'univers d'investissement est constitué :

- des 1000 premières sociétés cotées sur les marchés réglementés ou organisés des pays membres de l'OCDE situés en Europe ;
- des 2000 premières sociétés cotées sur les marchés réglementés ou organisés des pays membres de l'OCDE situés en Europe et hors Europe ;
- des 50 plus grosses capitalisations boursières chinoises (y compris Hongkongaise et Macanaise).

Le fonds s'interdit de sélectionner des valeurs en dehors de cet univers.

(i) L'équipe de gestion exclut de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe »).

(ii) L'équipe de gestion effectue une première sélection de valeurs par le biais du filtre des exclusions normatives d'entreprises ne respectant pas certains standards internationaux :



**FLORNOY FERRI** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieure à 5%)
- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

(iii) Le dernier filtre appliqué à la gestion du fonds est un filtre financier. La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales des pays membres de l'UE, de l'OCDE plus la Chine, de grande et de moyenne capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle. Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial. **FLORNOY FERRI** sélectionne les investissements du compartiment **FF VALEURS FAMILIALES** en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

Première étape : Les critères qualitatifs : caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie. Le compartiment privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

Deuxième étape : L'analyse fondamentale : analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

Troisième étape : La valorisation : prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX...), Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme.

Quatrième étape : Construction des portefeuilles : Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence. A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation. La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrèle de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

La méthodologie de notation des valeurs appliquée est la suivante :

**FF VALEURS FAMILIALES** promeut des caractéristiques environnementales et sociales en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU :

Caractéristiques Environnementales :

- ODD 7 : Énergie Propre,
- ODD 13 : Changement climatique,
- ODD 12 : Consommation et production durable,
- ODD 6 : Eau propre.

Caractéristiques Sociales :

- ODD 3 : Bonne Santé et bien-être,
- ODD 4 : Éducation de qualité,
- ODD 8 : Travail décent,
- ODD 5 : Égalité des sexes.

Pour évaluer ces caractéristiques, les valeurs sont notées selon un système propriétaire et les critères d'analyse ODD sont les suivants :

**Dimension Environnement :**

- Eau propre et disponible (ODD6) : Intensité d'eau par Ventes : Réduction sur 3 ans > à 10%, Politique concernant l'eau, Taux d'efficacité d'utilisation d'eau : Augmentation sur 3 ans..
- Énergie propre et Changement climatique (ODD7 et ODD 13) : Politique en matière d'objectif d'énergies renouvelables, % d'énergies renouvelables utilisée : > 50 %, Politique en matière d'efficacité énergétique, Initiatives de réduction d'émissions, Politique de lutte contre le changement climatique, Intensité GES (scope 1 et 2) par ventes : Réduction sur 3 ans, Intensité d'énergie par Ventes : Réduction sur 3 ans..
- Consommation et production durable (ODD12) : Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement, Politique de réduction des déchets, Déchets générés par unité de chiffre d'affaires : Réduction sur 3 ans, % de déchets recyclés : > 75 %, Politique de biodiversité.



**Dimension Sociale :**

- Vie saine et bien être (ODD3) : Politique en matière de santé et sécurité, Politique en matière des droits humains, Nombre d'accidents pour 1000 employés : Réduction sur 3 ans, Dépenses en faveur de la communauté...
- Éducation et Travail décent (ODD4 et ODD8) : Politique de formation, Heures de formation par employé : Augmentation sur 3 ans, Politique contre le travail des enfants, Politique en matière d'égalité des chances, Politique en matière de rémunération équitable, % employés qui ont quitté la société en moyenne sur les 3 dernières années : < 5 %...
- Égalité des sexes (ODD5) : % de femmes dans l'entreprise : > ou = à 33%, % de femmes administratrices : > ou = à 33%, % de femmes dirigeantes : > ou = à 33%...

**Dimension Gouvernance :**

- droits de vote double, administrateur non exécutif en charge de l'ESG, rémunérations des dirigeants liées à l'ESG, comité ESG, % de directeurs indépendants, Dualité Directeur général/Président, Taux de participation (%) au conseil, % directeurs indépendants au comité d'audit, % directeurs indépendants au comité de rémunération, % d'administrateurs indépendant au comité des nominations, Politique Anticorruption, Politique de vote sur les salaires...
- Signatures : Signature du pacte mondial de l'ONU, Politique cible Objectifs de développement durable, Conformité aux critères GRI...

Les données collectées sont issues, en respectant scrupuleusement l'ordre défini ci-dessous :

- 1 Fournisseur de données 1
- 2 A défaut, fournisseur de données 2
- 3 A défaut, données fournies par la société cible : Des documents fournis directement par l'émetteur : documents d'entreprise : rapports annuels, rapports de durabilité, sites Web ...
4. Lorsque les sources de données ci-dessus citées sont manquantes, la note attribuée est 0.

Le taux de couverture minimum de notation du portefeuille est supérieur à 90%.

Limites liées aux méthodes et aux données :

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG. Le paysage des données ESG est en cours de normalisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également une limite. La réglementation actuelle et future améliorera la standardisation des reportings et les déclarations des entreprises sur lesquelles les données ESG reposent.

Nous sommes conscients de ces limites que nous atténuons par une combinaison d'approches : le suivi des controverses et l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données.

En lien avec notre approche best in universe il est possible d'avoir un biais sectoriel : les secteurs comportant de nombreuses entreprises vertueuses seront les plus représentés, tandis que certains secteurs peuvent totalement disparaître du portefeuille.

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales et sur l'investissement durable de l'OPCVM sont disponibles en annexe du prospectus, conformément à l'article 14 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif net aux marchés d'actions des pays membres de l'OCDE, de l'UE plus la Chine (y compris Hong Kong et Macao) à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales.
- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).
- De 0% à 70 % maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).
- de 0% à 25% maximum aux produits de taux et instruments du marchés monétaires libellés en euros ou en devises, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's) selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation
- de 0 à 30% maximum en cumul aux émetteurs émergents.
- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

Le compartiment investit :

- 75% minimum de son actif en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'OCDE, l'UE ou la Chine (y compris Hong Kong et Macao).
- -25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's).
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :
- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers
- des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.
- Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.



Le compartiment peut également intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés uniquement dans un but de couverture ou d'exposition sur les risques d'actions et de change en respectant les bornes d'exposition définies.

#### Mentions relatives à SFDR

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. A ce titre il relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

#### Prise en compte de la taxonomie européenne

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

#### Prise en compte des principales incidences négatives

Le fonds ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité car les données permettant l'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de développement durable qui sont mises à disposition par les émetteurs sous-jacents du fonds ne sont pas homogènes.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la chartre ESG disponible sur le site [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com) (rubrique ESG & éthique).

### b) Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés)

#### ➤ Actions

Le compartiment sera investi en actions cotées de grandes et moyennes capitalisations, dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE, de l'Union Européenne plus la Chine. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

#### ➤ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le compartiment peut être investi sur :

- des obligations ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres participatifs ;
- des titres subordonnés (à l'exception des obligations contingentes convertibles qui sont interdites) ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire sont de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

#### ➤ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement

Le compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif net en :

- OPCVM de droit français ou étranger,
- FIA de droit français, répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier : (i) surveillance de ces OPC (ii) niveau de protection des porteurs/actionnaires équivalente à celle des OPCVM, (iii) ces OPC doivent faire l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de son actif et passif et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10 % de parts ou actions d'autres OPC ou de fonds d'investissement).

Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par **FLORNOY FERRI** ou une société liée.

### c) Instruments financiers dérivés

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Change

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures



**Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments financiers à termes est effectuée de manière discrétionnaire :

- Pour couvrir partiellement le risque action dans la zone géographique ou le portefeuille est exposé
- Pour couvrir intégralement ou partiellement le risque de change
- Pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le compartiment
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à termes par exemple...)

**d) Titres intégrant des dérivés**

**Risque sur lesquels le gérant désire intervenir :**

Action

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Couverture

Exposition

**Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut détenir des bons et droits de souscription d'actions.

**Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le compartiment peut détenir des bons et droits de souscription d'actions dans la limite de 5% de l'actif net lorsque ce type d'instrument résulte d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

**e) Dépôts**

Néant

**f) Emprunts d'espèces**

Néant

**g) Cession et acquisition temporaire de titres**

Néant

**h) Liquidités**

Le fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

**i) Contrats constituant des garanties financières**

Néant

**6. Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion de portefeuille. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au travers du compartiment sont les suivants :

**Risque de perte en capital :** La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué.

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer une baisse de la VL du compartiment et une perte en capital pour l'actionnaire.

**Risque de marchés actions :** Le compartiment est exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions cotées qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la VL du compartiment pourra être amenée à baisser. Ce risque est au maximum de 100% de l'actif net.

**Risque actions de moyennes capitalisations :** Le compartiment peut être exposé aux moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce risque est au maximum de 70% de l'actif net.

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la VL peut baisser plus rapidement et plus fortement.



**Risque d'investissement sur les marchés émergents :** L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de change :** Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du compartiment. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la VL du compartiment. Ce risque est au maximum de 100% de l'actif net.

**Risque de taux :** En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la VL.

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la VL.

**Risque de durabilité :** Le Compartiment est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance. Dès lors, la VL peut baisser de manière décorrélée des marchés.

## 7. Garantie ou protection

Néant

## 8. Souscripteurs concernés et profil type de l'investisseur

### Souscripteurs concernés :

**Action R :** Tous souscripteurs.

**Action I :** Destinée plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs institutionnels.

**Action F :** Destinée plus particulièrement à une clientèle de très grands comptes (GSM).

**Action V :** Réservée aux assureurs.

Compte tenu des dispositions du Règlement UE N° 833/2014 et du Règlement UE 2022/398 la souscription des actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

### Profil type de l'investisseur :

L'OPCVM s'adresse à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

L'OPCVM peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Les actions de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les actions de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ». Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

## 9. Durée minimum de placement recommandée

5 ans.

## 10. Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.



Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Catégorie d'actions	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
Action R	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action V	Capitalisation	Capitalisation

## 11. Caractéristiques des actions

L'acquisition d'une catégorie d'actions peut être réservée à une catégorie d'investisseurs en fonction de critères objectifs décrits dans cette rubrique, tels que la VL d'origine de l'action, le montant de souscription initiale minimum.

Les actions R, I, F, V sont libellées en euros et sont décimalisées en millième.

- La valeur d'origine de l'action R est fixée à 1 000 euros
- La valeur d'origine de l'action I est fixée à 10 000 euros
- La valeur d'origine de l'action F est fixée à 1 000 000 euros
- La valeur d'origine de l'action V est fixée à 1 000 euros

## 12. Modalités de souscription et de rachat

### **Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**, 6, avenue de Provence, 75452 PARIS – Cedex 09

Les souscriptions sont possibles en montant et en quantité et les rachats sont possibles en quantité.

**Action R** : un minimum de souscription initiale de 1 000 €.

**Action I** : minimum de souscription initiale de 100 000 €.

**Action F** : minimum de souscription initiale 1 000 000 €.

**Action V** : minimum de souscription initiale de 1 000 €.

J-ouvrés	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 11h des ordres de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions et des rachats
<sup>1</sup> Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.			

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire, chaque jour à 11h00. En cas de jour férié ou de jour de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA), les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré suivant.

Les ordres reçus :

- avant 11h00 (J) sont exécutés sur la base de la prochaine VL calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J),
- après 11h00 sont exécutés sur la base de la VL du lendemain calculée suivant les cours de clôture de Bourse du lendemain (J+1).

En application de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par la SICAV de ses actions, comme l'émission de nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires/porteurs le commande.

### **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, sur les cours de clôture de Bourse, à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail), même si la ou les bourses de référence sont ouvertes et/ou des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La dernière valeur liquidative est tenue à la disposition des actionnaires :

- aux horaires d'ouverture dans les locaux de la société de gestion, soit de 9 heures à 18 heures,
- 24h/24h sur le site internet : [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)

L'AMF permet également sur son site de connaître la valeur liquidative de la SICAV ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))



**Mécanisme de plafonnement des rachats à titre provisoire (« Gates ») :****Description du dispositif :**

Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigeraient et si l'intérêt des investisseurs le commande, la société de gestion pourrait être amenée à plafonner, à titre provisoire, les rachats de parts afin d'étaler les demandes de rachat des investisseurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excéderaient un certain niveau déterminé de manière objective. Le dispositif de plafonnement des rachats pourrait être déclenché lorsque les demandes de rachat dépasseraient un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions et au dernier actif d'inventaire connu). Il est précisé que ce dispositif ne sera pas déclenché de manière systématique. En effet, si les conditions de liquidités le permettent, la société de gestion pourrait décider d'honorer les rachats au-delà de ce seuil et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Ce dispositif de plafonnement des rachats à titre provisoire serait échelonné, en tout état de cause, sur un nombre maximal de vingt (20) valeurs liquidatives sur 3 mois pour un temps de plafonnement maximal de 1 mois (les durées maximales d'activation seront caduques à compter de la modification du règlement général AMF qui les impose actuellement). La part de l'ordre non exécuté ne peut en aucun cas être annulée et est automatiquement reportée sur la prochaine date de centralisation et ne sera pas prioritaire sur les nouveaux ordres. Les opérations de souscriptions et de rachats, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

**Description de la méthode employée :**

Il est rappelé aux actionnaires du fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats correspond au rapport entre :

- La différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- L'actif net ou le nombre total des parts du fonds.

Le fonds disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de ce dispositif sera le même pour toutes les catégories d'actions du fonds. Le seuil au-delà duquel le plafonnement des rachats sera déclenché se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du fonds et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du fonds.

**Modalités d'information des actionnaires :**

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des investisseurs du fonds seront informés par tout moyen, à travers le site de la société de gestion.

S'agissant des investisseurs du fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

**Traitement des ordres non exécutés :**

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des actionnaires du fonds concernés.

Les présentes modalités de fonctionnement du mécanisme de plafonnement et d'information des actionnaires sont également reprises et détaillées dans les Statuts de la SICAV.

**13. Frais et commissions****Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille, aux commercialisateurs, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL*nombre d'actions	Néant

**Les frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services**

**Les frais de gestion financière** recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion de portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,



- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents,
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

**Les frais de fonctionnement et de services**, correspondent aux dépenses engagées pour le fonctionnement administratif et comptable de l'OPC dont :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (frais d'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres, frais de référencement des OPC et publications des VL, frais des plateformes de distribution...),
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution et de diffusion des DIC-Prospectus et reportings réglementaires, frais de diffusion de l'information aux actionnaires, coûts d'administration des sites internet, frais de traduction...),
- Frais des données (coûts de licence de l'indice de référence, les frais d'audit et de promotion des labels...),
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc (frais de commissariat aux comptes, frais liés au dépositaire, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais liés aux teneurs de comptes, frais d'audit, frais fiscaux, frais juridiques propres de l'OPC...),
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs (frais de mise en œuvre des reportings, cotisations aux associations professionnelles, frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux AG)
- Frais opérationnels,
- Frais liés à la connaissance du client.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<b>Action R</b> : 2,51% TTC maximum <b>Action I</b> : 1,64% TTC maximum <b>Action F</b> : 1.19% TTC maximum <b>Action V</b> : 2,15% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	<b>Action R, I, F, et V</b> : 0.15%* TTC maximum
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<b>ETF, Actions, Warrants, Obligations Convertibles, Droits, Bons de Souscription, Obligations Certificat de dépôt, Titres de Créances Négociables, Billet de Trésorerie :</b> France, Belgique, Pays Bas : 15 € Autres pays : 45 €  <b>Frais de transaction sur OPC :</b> de <b>FLORNOY FERRI</b> déposés chez CIC : 0 € commercialisés en France ou admis en Euroclear : 12 € commercialisés à l'étranger : 40 € Off-shore : 150 €  <b>Opérations sur les marchés à Terme :</b> MONEP – EUREX traités en Euros : Futures : 0.50€ / lot Options : 0.10% Minimum 5 € US CBT BOT traités en \$ Futures : 0.5\$ / lot
Commission de surperformance (1)	Actif net	<b>Action R, I et V</b> : 15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. La méthode est décrite ci-dessous. <b>Action F</b> : Néant
*Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais de fonctionnement et autres services réels seraient inférieurs, corrélativement tout dépassement de ce taux est pris en charge par <b>FLORNOY FERRI</b> .		

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.



## **Modalité de calcul de la commission de surperformance (1)**

Concerne les actions R, I et V.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du compartiment et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

La commission de surperformance sera calculée sur la valeur liquidative non swinguée.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du compartiment après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du compartiment.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros) (Ticker Bloomberg : DMNE), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du compartiment est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des actions R, I toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur liquidative de référence des différentes périodes correspond à l'actif de référence du 31/12/2021.

Si en cours d'exercice, la performance du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

- (i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année ;
- (ii) La période débutant à la date de clôture du 5<sup>ème</sup> exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
- (iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5<sup>ème</sup> exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions des commissions de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du compartiment à chaque valeur liquidative et prélevés sur la dernière valeur liquidative de l'année civile. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

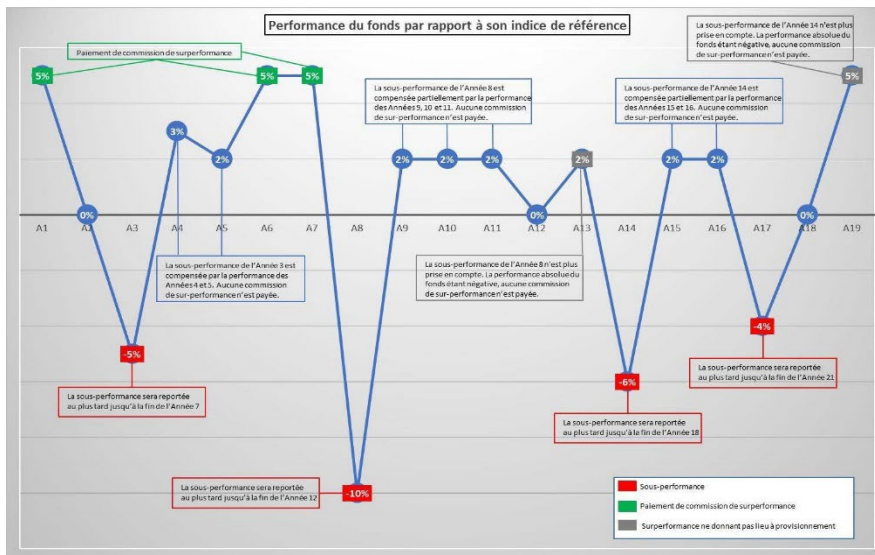
Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux actions rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.

La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice.

La cristallisation ne sera en aucun cas supérieure à une fois par an.

La classe F n'est pas soumise aux commissions de surperformance.





Année	Performance Fonds	Performance Indice	Sur/sous-performance	Sous-performance à rattraper	Commission de Surperformance
Y1	5	3	2		OUI
Y2	-4	-6	2		NON *
Y3	4	0	4		OUI
Y4	-7	-2	-5	-5	NON
Y5	7	9	-2	-7	NON
Y6	3	2	1	-6	NON
Y7	-2	-3	1	-5	NON
Y8	2	2	0	-2	NON
Y9	4	1	3		OUI **
Y10	2	1	1		OUI
Y11	2	-1	3		OUI
Y12	3	5	-2	-2	NON
Y13	2	0	2		NON
Y14	2	1	1		OUI
Y15	1	4	-3	-3	NON
Y16	3	0	3		NON
Y17	1	-2	3		OUI
Y18	2	2	0		NON
Y19	2	0	2		OUI

\* La commission de surperformance est nulle en cas de performance négative sur l'exercice  
 \*\* La sous-performance non rattrapée de Y4 sort de l'historique de 5 ans

A la fin d'une période de référence de 5 ans, la sous-performance non compensée est effacée

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

## IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### 1. Le rachat ou le remboursement des actions

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en actions entières ou en actions décimalisées jusqu'au millième, dix-millième ou cent millième d'action, avec un minimum d'une action entière pour toute souscription.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) avant 11 heures minutes auprès du dépositaire :

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**  
 6 avenue de Provence  
 75452 Paris Cedex 09

Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, datée de J mais calculée à J+1 avec les cours de clôture de J (cours inconnus).

### 2. La diffusion des informations concernant la SICAV

#### a) Communication du prospectus, des derniers documents annuels et périodiques

Le prospectus complet de la SICAV, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :



**FLORNOY FERRI**  
87 – 89 avenue Kléber  
75116 Paris  
[information@flornoyferri.com](mailto:information@flornoyferri.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site de [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)  
Des explications supplémentaires peuvent être demandées au 01 42 86 53 00

**b) Modalités de communication de la valeur liquidative**

La dernière valeur liquidative est tenue à la disposition des actionnaires :

- o Aux horaires d'ouverture dans les locaux de la société de gestion au 01 42 86 53 00 ou [information@flornoyferri.com](mailto:information@flornoyferri.com)
- o 24h/24h sur le site internet [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)

Le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**c) Mise à disposition de la documentation commerciale du fonds**

La documentation commerciale du fonds est mise à disposition des porteurs au siège social de :

**FLORNOY FERRI**  
87 – 89 avenue Kléber  
75116 Paris

Sur demande courriel à l'adresse suivante : [information@flornoyferri.com](mailto:information@flornoyferri.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site de [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)  
Des explications supplémentaires peuvent être demandées au 01 42 86 53 00

**d) Information en cas de modification des modalités de fonctionnement du fonds**

Les actionnaires sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du fonds, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par tout autre moyen conformément à l'Instruction AMF du 25 janvier 2005.

**e) Information disponible auprès de l'Autorité des marchés financiers**

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**f) Communication des éléments portant sur la composition des actifs de l'OPC à certains investisseurs professionnels**

La société de gestion pourra, exclusivement pour les besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la directive 2009/138/CE (Solvabilité 2), transmettre des éléments portant sur la composition des actifs de l'OPC à certains investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers dans les conditions de l'article 321-97 du Règlement Général de l'AMF et dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

**g) Communication des critères ESG**

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) se trouvent sur le site internet de la société de gestion [www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com) et figureront dans le rapport annuel du fonds.

## V. RÈGLES D'INVESTISSEMENT

---

Conformément aux dispositions des articles L. 214-20 et R. 214-9 à R. 214-30 du Code Monétaire et Financier, les règles de composition de l'actif prévues par le Code Monétaire et Financier et les règles de dispersion des risques applicables à cet OPCVM doivent être respectées à tout moment. Si un dépassement de ces limites intervient indépendamment de la société de gestion ou à la suite de l'exercice d'un droit de souscription, la société de gestion aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, en tenant compte de l'intérêt des actionnaires de l'OPCVM.

## VI. RISQUE GLOBAL

---

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

## VII. RÈGLES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF

---

### MÉCANISME DE SWING PRICING

**FLORNOY FERRI** a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans **FLORNOY FERRI FUNDS**.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.



Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net de **FLORNOY FERRI FUNDS**. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par **FLORNOY FERRI** et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative de **FLORNOY FERRI FUNDS**, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux actionnaires et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

**FLORNOY FERRI** ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Si l'OPC émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes d'actions.

## COMPTABILISATION DES REVENUS

Méthode du coupon encaissé.

## COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

## MÉTHODE DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères)

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Le cours de référence est fixé selon la hiérarchie suivante :

- Par défaut, on retient le dernier prix générique Bloomberg milieu de fourchette (mid).
- En cas de générique Bloomberg non pertinent (souvent dû à un cours générique déformé par des contreparties non actives), on retient un prix compris dans une fourchette d'un contributeur actif identifié.
- Sinon, le cours de référence est fixé sur la base d'un spread de crédit cohérent au regard de l'émetteur et de la maturité, par comparaison avec un titre de maturité proche du même émetteur ou d'un émetteur comparable.

Compte tenu de la situation actuelle des marchés, les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs devait être liquidée.

### Titres de créances négociables

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché. Valeur de marché retenue.

### BTF/BTAN

Taux de rendement actuariel ou cours du jour.

### Autres TCN

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché. Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.



### **Contrats à terme fermes**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports : Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation jour Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation jour.

### **MÉTHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché.

La valeur de marché pour les engagements sur contrats à terme fermes est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

**Garanties données ou reçues :** néant

## **VIII. RÉMUNERATION**

---

La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par le Directoire.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de la société **FLORNOY FERRI**, est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

## **IX. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL**

---

**FLORNOY FERRI** dispose d'une politique d'engagement actionnarial.

Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.flornoyferri.com](http://www.flornoyferri.com)), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

\*\*\*\*\*



## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce Règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,00 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



### Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

**FF ALLOCATION** promeut des caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une méthodologie d'investissement rigoureuse fondée sur trois piliers :

#### 1. Sélection des supports d'investissement

Au moins 60 % des supports (OPC et ETF) retenus sont classés Article 8 ou Article 9 conformément au règlement SFDR, assurant la prise en compte effective des critères environnementaux et/ou sociaux (E/S).

#### 2. Couverture ESG des actifs

Hors instruments monétaires et liquidités, le produit veille à ce qu'au moins 60 % des actifs sous-jacents disposent d'une notation ESG, afin de garantir une évaluation et un suivi pertinents des caractéristiques E/S. Cette notation ESG est délivrée par LSEG et constitue la base unique de l'analyse et du suivi des caractéristiques E/S du portefeuille. Les notations sont fournies pour les actions et OPC (y compris ETF).

#### 3. Amélioration de la qualité ESG

L'allocation cible une amélioration de la notation ESG de la partie notée du portefeuille par rapport à la note moyenne de la catégorie Lipper du fonds, illustrant un engagement à privilégier des supports plus vertueux en matière de durabilité.

**FF ALLOCATION** a la possibilité d'investir dans des actions en direct. Les exclusions de **FLORNOY FERRI** issues de sa charte ESG s'appliquent à ces titres.

**FLORNOY FERRI** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%)

- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

Ces exclusions ne s'appliquent pas aux OPC/ETF sélectionnés non gérés par **FLORNOY FERRI** qui ne sont pas transparents.

L'indice de référence désigné, indice de comparaison a posteriori, n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier est mesurée au travers des indicateurs suivants :

**1. Amélioration de la notation ESG**

L'indicateur principal est la note ESG globale du portefeuille, calculée par **FLORNOY FERRI** à partir des notations fournis par LSEG. Ces notations traduisent la performance environnementale, sociale et de gouvernance des supports sous-jacents selon une méthodologie percentile (de 0 à 100). La pondération des enjeux ESG reflète leur matérialité spécifique à chaque secteur d'activité. La note du portefeuille est calculée par une moyenne pondérée des notes LSEG.

**2. Couverture ESG du portefeuille**

Proportion des actifs du portefeuille (hors instruments monétaires et liquidités) bénéficiant d'une notation ESG selon LSEG.

- o Objectif : atteindre une couverture minimale de 60 % des actifs sous-jacents.

**3. Classification SFDR des supports sous-jacents**

Proportion d'OPC et d'ETF classés Article 8 ou Article 9 au sens du règlement SFDR, reflétant l'intégration des critères environnementaux et/ou sociaux dans leur politique d'investissement.

- o Objectif : maintenir un seuil minimal de 60 % de ces supports au sein du portefeuille.

**4. Pratiques des sociétés de gestion sous-jacents**

- o Politiques d'exclusion : vérification de l'existence de politiques formelles excluant certains secteurs ou activités controversés (ex. charbon thermique, armes controversées).
- o Engagements ESG : évaluation de l'adhésion des sociétés de gestion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et analyse de leur gestion des enjeux ESG.

Ces indicateurs sont suivis et analysés régulièrement pour garantir la cohérence du portefeuille avec les caractéristiques environnementales et sociales promues.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

*Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.*

## Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Non, **FF ALLOCATION** ne prend pas en considération les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts – PAI) sur les facteurs de durabilité au sens des articles 4 et 7 du règlement SFDR.

Cette absence de prise en compte s'explique par :

- La nature "fonds de fonds" du produit, qui ne permet pas d'exercer un contrôle direct sur la sélection des titres détenus par les supports sous-jacents (OPC et ETF).
- L'hétérogénéité des méthodologies et des données PAI disponibles à ce jour pour les fonds sous-jacents, qui ne garantit pas une consolidation pertinente et cohérente à l'échelle du portefeuille.
- L'absence d'obligation réglementaire pour certains supports sous-jacents (notamment des OPC non européens) de publier ces indicateurs, ce qui limite la disponibilité et la fiabilité des informations nécessaires pour un suivi rigoureux des PAI.

Néanmoins, le produit applique des critères de sélection qui favorisent l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux, en privilégiant les supports classés Article 8 et Article 9 au sens du SFDR et en suivant une méthodologie ESG rigoureuse fondée sur les notations LSEG. Ces mesures contribuent indirectement à réduire certains impacts négatifs sans qu'une approche formelle PAI soit mise en œuvre.

## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

**FF ALLOCATION** a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice composite 35% STOXX Europe 600 Net Return EUR + 65% €STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le gérant mettra en œuvre une stratégie d'investissement visant à atteindre l'objectif de gestion susvisé au travers de support d'investissement qui peuvent être des actions cotées et/ou des OPC (ETF compris) et/ou des FIA au travers d'une gestion totalement discrétionnaire de ses investissements.

Sélection des supports d'investissement : le portefeuille du fonds est arbitré de manière active et totalement discrétionnaire par le gérant. Le fonds est investi sur la base d'une allocation d'actifs décidée par le gérant incluant notamment les actions et le monétaire. Cette allocation est mise en œuvre via l'achat de titres en direct ou via un ou plusieurs OPC.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

- De 0% à 60% en actions internationales de toutes capitalisations ( jusqu'à 30% maximum toutefois de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations », valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros et aux valeurs dites de « petites capitalisations » valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), sans contrainte sectorielle ou géographique, au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.
- L'exposition en actions de pays émergents n'excédera pas 25% de l'actif net.
- De 0% à 50%, en direct et/ou via des OPCVM ou FIA, en titres de créance et obligations internationaux libellés en euros ou en devises et émis par des émetteurs de pays de l'OCDE ou de l'Union Européenne, publics ou privés et avec 15% maximum d'émetteurs hors OCDE de pays émergents.

- La part de titres « spéculatifs » ayant une notation inférieure à « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, est limitée à 35% de l'actif net.
- La maturité maximum des titres obligataires peut être supérieure à 10 ans.
- Le solde des positions non investies dans ces deux catégories est investi en placements monétaires.

Le fonds peut être exposé au risque de change sur les devises hors euro dans la limite de 50%.

Le gérant peut détenir des bons et droits de souscription dans la limite de 5% de l'actif net lorsque ce type d'instrument résulte d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

● **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les Objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La stratégie d'investissement de **FF ALLOCATION** intègre plusieurs contraintes quantitatives et qualitatives afin d'assurer la promotion effective des caractéristiques environnementales et/ou sociales :

**1. Sélection de supports classés Article 8 et Article 9**

Au moins 60 % des actifs du portefeuille (OPC et ETF) doivent être investis dans des supports classés Article 8 ou Article 9 au sens du règlement SFDR, garantissant une orientation ESG dans la gestion sous-jacente.

**2. Couverture ESG minimale**

Hors instruments monétaires et liquidités, la méthodologie impose une couverture ESG supérieure à 60 % des actifs. Cette exigence repose sur la disponibilité de notations ESG pour les supports sous-jacents, fournies par LSEG .

**3. Amélioration de la notation ESG**

L'allocation vise une amélioration de la notation ESG moyenne du portefeuille par rapport à celle de la catégorie du fonds, en sélectionnant des supports dont la qualité ESG est jugée supérieure selon les critères LSEG.

**4. Évaluation des politiques ESG des sociétés de gestion sous-jacentes**

Analyse des politiques d'exclusion, d'engagement actionnarial et d'intégration des critères ESG par les sociétés de gestion des fonds sous-jacents.

Vérification de l'absence d'exposition significative à des secteurs ou activités controversés (ex. charbon thermique, armes controversées).

Ces contraintes sont appliquées tout au long du processus d'investissement afin d'assurer la cohérence de la sélection avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit.

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le fonds s'engage à réduire la portée des investissements d'un taux minimum de 0%.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales

**FF ALLOCATION** veille à ce que les sociétés dans lesquelles il investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance conformes aux standards internationaux.

Cette évaluation s'appuie sur :

**1. L'analyse des supports sous-jacents**

En tant que fonds de fonds, l'évaluation de la gouvernance repose principalement sur les processus et politiques ESG des sociétés de gestion des OPC et ETF sélectionnés. Ces dernières sont interrogées sur leur capacité à :

- Intégrer des critères de gouvernance (ex. indépendance des conseils d'administration, qualité des comités, respect des droits des actionnaires) dans leurs décisions d'investissement.
- Exercer leurs droits de vote et mettre en place des politiques d'engagement actionnarial actives.

**2. Les notations ESG**

Les notations fournies par LSEG incluent une évaluation spécifique des pratiques de gouvernance des entreprises sous-jacentes, notamment :

- Structure et fonctionnement des organes de direction,
- Respect des règles de transparence et de lutte contre la corruption,
- Politique de rémunération des dirigeants.

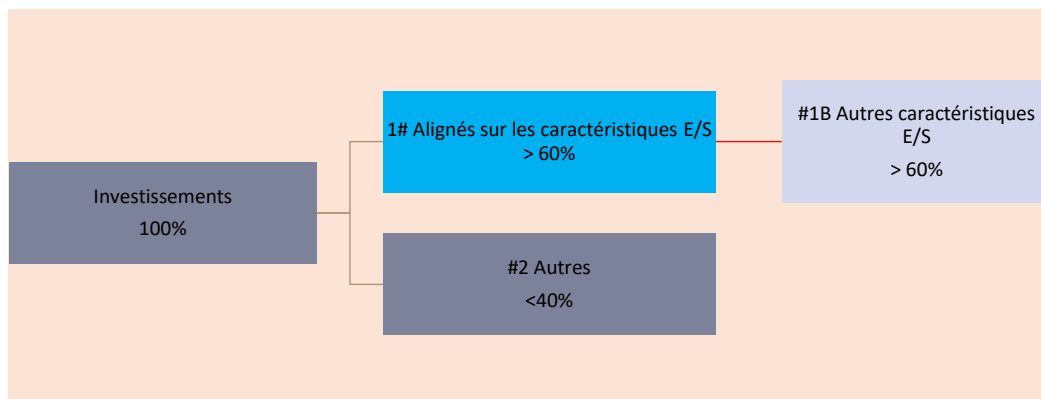
### 3. L'exclusion des pratiques non conformes

Le produit s'assure de ne pas être exposé, via ses supports, à des entreprises présentant des défaillances majeures en matière de gouvernance (ex. scandales de corruption, non-respect des droits des actionnaires).

Ainsi, cette politique permet de garantir que les investissements sous-jacents respectent des standards de gouvernance élevés, en cohérence avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit.

## Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

De ces faits, l'allocation des actifs est la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont des minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net, ils ne sont pas l'anticipation d'une allocation cible. Pour des informations sur les pourcentages réalisés, merci de vous référer au rapport annuel.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des instruments ne participant pas à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (liquidité, OPC ou dérivés). Ils constituent des supports techniques et de soutien à l'objectif financier du fonds (couverture, mouvements de passif, ...).

### ● **Comment l'utilisation de produits dérivés réalise-t-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

S'agissant des dérivés de taux et de change, ces typologies de dérivés ne participent pas et n'affectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

S'agissant des dérivés sur d'autres classes d'actifs, ils ne participent pas à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, mais peuvent les affecter indirectement en modifiant l'exposition globale du portefeuille.

En tout état de cause, les dérivés ne sont pas pris en compte par transparence dans les ratios exprimés ci-dessus relatifs aux caractéristiques environnementales et sociales.



## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

**FF ALLOCATION** promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

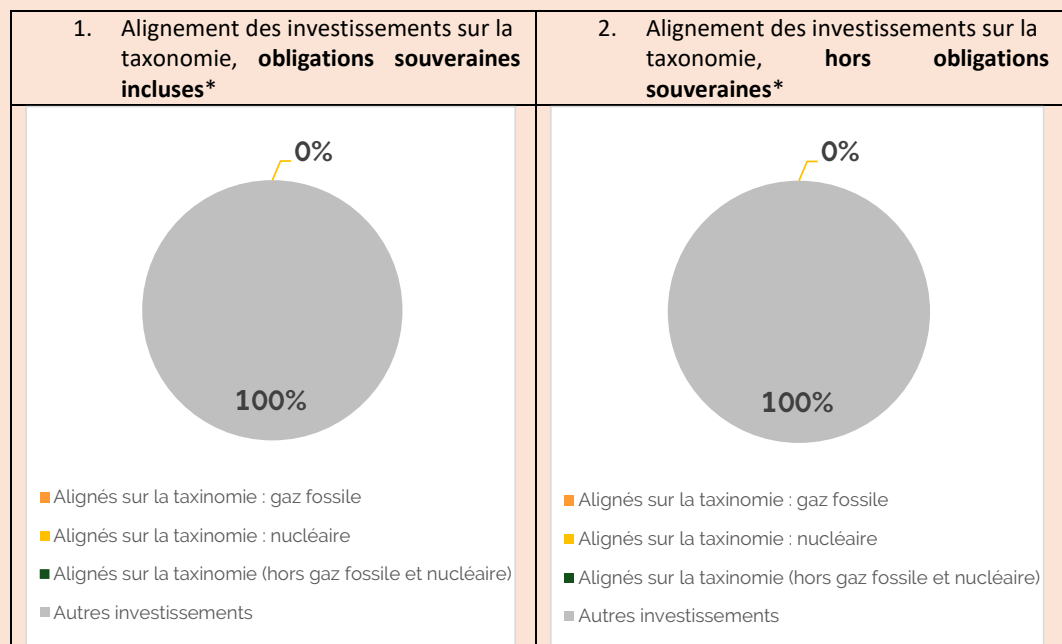
Le minimum d'engagement à la Taxonomie Européenne est de 0%.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Oui  
 Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Dans ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Gérant ne s'engage pas à diviser l'alignement sur la taxonomie minimale entre activités habilitantes, transitoires et performances propres.



**Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier n'est pas engagé sur une part minimale dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne seraient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



**Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier n'est pas engagé sur une part minimale dans des investissements durables sur le plan social.



**Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondent :

- aux supports ne relevant pas des Articles 8 ou 9 du règlement SFDR (ex. fonds Article 6),
- ainsi qu'aux instruments monétaires et aux liquidités.

Finalité de ces investissements :

Ces investissements sont principalement utilisés pour :

- gérer la trésorerie et les besoins de liquidité du portefeuille,
- couvrir les risques financiers (ex. risque de change ou de taux),
- ou diversifier temporairement l'allocation dans un cadre prudentiel.

Garanties environnementales ou sociales minimales :

Ces investissements ne font pas l'objet d'exigences spécifiques en matière environnementale et sociale, dans la mesure où ils ne participent pas directement à la promotion des caractéristiques ESG du produit financier. Ils ne sont donc pas pris en compte dans les ratios relatifs aux caractéristiques environnementales et sociales promues.



**Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?**

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le fonds promeut.

● **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

N'est pas applicable.

● **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

N'est pas applicable.

● **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

N'est pas applicable.

● **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N'est pas applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier réalise les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce Règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,00 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



### Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'univers d'investissement est constitué :

- des 1000 premières sociétés cotées sur les marchés réglementées ou organisées des pays membres de l'OCDE situés en Europe.
- des 2000 premières sociétés cotées sur les marchés réglementées ou organisées des pays membres de l'OCDE situés en Europe et hors Europe.
- des 50 plus grosses capitalisations boursières chinoises

**FF VALEURS FAMILIALES** promeut des caractéristiques environnementales et sociales en se référant pour sa notation à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi les 17 ODD proposés par l'ONU :

Caractéristiques Environnementales :

- ODD 7 : Énergie Propre,
- ODD 13 : Changement climatique,
- ODD 12 : Consommation et production durable,
- ODD 6 : Eau propre.

Caractéristiques Sociales :

- ODD 3 : Bonne Santé et bien-être,
- ODD 4 : Éducation de qualité,
- ODD 8 : Travail décent,
- ODD 5 : Égalité des sexes.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en excluant de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe »).

**FLORNOY FERRI** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%)

- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon(seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

L'indice de référence désigné, indice de comparaison a posteriori, n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

Limites liées aux méthodes et aux données

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG. Le paysage des données ESG est en cours de normalisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également une limite. La réglementation actuelle et future améliorera la standardisation des reportings et les déclarations des entreprises sur lesquelles les données ESG reposent.

Nous sommes conscients de ces limites que nous atténuons par une combinaison d'approches : le suivi des controverses et l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données.

En lien avec notre approche « best in universe » il est possible d'avoir un biais sectoriel : les secteurs comportant de nombreuses entreprises vertueuses seront les plus représentés, tandis que certains secteurs peuvent totalement disparaître du portefeuille.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier est mesurée au travers des indicateurs suivants :

- **Dimension Environnement :**
  - Eau propre et disponible (ODD6) : Intensité d'eau par Ventes : Réduction sur 3 ans > à 10%, Politique concernant l'eau, Taux d'efficacité d'utilisation d'eau : Augmentation sur 3 ans...
  - Énergie propre et Changement climatique (ODD7 et ODD 13) : Politique en matière d'objectif d'énergies renouvelables, % d'énergies renouvelables utilisée : > 50 %, Politique en matière d'efficacité énergétique, initiatives de réduction d'émissions, Politique de lutte contre le changement climatique, Intensité GES (scope 1 et 2) par ventes : Réduction sur 3 ans, Intensité d'énergie par Ventes : Réduction sur 3 ans...
  - Consommation et production durable (ODD12) : Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement, Politique de réduction des déchets, Déchets générés par unité de chiffre d'affaires : Réduction sur 3 ans, % de déchets recyclés : > 75 %, Politique de biodiversité...
- **Dimension Sociale :**
  - Vie saine et bien être (ODD3) : Politique en matière de santé et sécurité, Politique en matière des droits humains, Nombre d'accidents pour 1000 employés : Réduction sur 3 ans, Dépenses en faveur de la communauté...
  - Éducation et Travail décent (ODD4 et ODD8) : Politique de formation, Heures de formation par employé : Augmentation sur 3 ans, Politique contre le travail des enfants, Politique en matière d'égalité des chances, Politique en matière de rémunération équitable, % employés qui ont quitté la société en moyenne sur les 3 dernières années : < 5 %...
  - Égalité des sexes (ODD5) : % de femmes dans l'entreprise : > ou = à 33%, % de femmes administratrices : > ou = à 33%, % de femmes dirigeantes : > ou = à 33%...
- **Dimension Gouvernance :**
  - Droits de vote double, administrateur non exécutif en charge de l'ESG, rémunérations des dirigeants liées à l'ESG, comité ESG, % de directeurs indépendants, Dualité Directeur général/Président, Taux de participation (%) au conseil, % directeurs indépendants au comité d'audit, % directeurs indépendants au comité de rémunération, % d'administrateurs indépendants au comité des nominations, Politique Anticorruption, Politique de vote sur les salaires...
  - Signatures : Signature du pacte mondial de l'ONU, Politique cible Objectifs de développement durable, Conformité aux critères GRI...

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-il à ces objectifs ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Non applicable

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.*



## Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

**FLORNOY FERRI** ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1 (b) du SFDR, car les données permettant l'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de développement durable qui sont mises à disposition par les émetteurs sous-jacents du fonds ne sont pas homogènes.



## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

**FF VALEURS FAMILIALES** a pour objectif sur une longue période (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes nets réinvestis en euros) au moyen d'une gestion fondée sur une sélection opportuniste. Le fonds est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

(I) L'équipe de gestion exclue de l'univers d'investissement 20% des sociétés les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe »).

(II) L'équipe de gestion effectue ensuite sa sélection de valeurs par le biais du filtre des exclusions normatives d'entreprises ne respectant pas certains standards internationaux :

**FLORNOY FERRI** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%)
- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

(III) Le dernier filtre appliqué à la gestion du fonds est un filtre financier. **FLORNOY FERRI** sélectionne les investissements du fonds **FF VALEURS FAMILIALES** en considération des six Repères Ethiques de gestion financière définis par l'Eglise de France en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE), que sont : le respect des droits de l'Homme, de la vie et de promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement et de la maison commune, le respect des règles de fonctionnement du marché, le respect des règles de bonne gouvernance.

La gestion du compartiment repose sur la sélection rigoureuse (stock picking) d'entreprises familiales, des pays membres de l'Union Européenne, de l'OCDE plus la Chine, de grande et moyenne de capitalisation. Le compartiment n'a pas de contrainte sectorielle.

Les sociétés familiales ont comme caractéristique d'être influencées par une ou plusieurs familles, au niveau du capital et/ou au niveau de la direction opérationnelle. Certaines familles décident de confier la direction opérationnelle à des dirigeants extérieurs. D'autres familles peuvent également ne pas contrôler le capital de la société mais garder une part de capital suffisante et la direction opérationnelle permettant de maintenir ce caractère familial.

Première étape : Les critères qualitatifs : caractère familial de l'entreprise, solidité du fonds de commerce et visibilité, qualité des dirigeants et cohérence de la stratégie.

Le fonds privilégie les entreprises capables d'assurer une pérennité de leurs résultats par l'application d'une stratégie cohérente, clairement expliquée avec la meilleure visibilité possible et en respectant une prise de risque raisonnable, c'est-à-dire, en ayant les capacités financières suffisantes pour appliquer leur stratégie.

Deuxième étape : L'analyse fondamentale : analyse des comptes, analyse de la stratégie et suivi de la société par la rencontre des dirigeants et des analystes financiers ainsi que les visites de sociétés. L'analyse fondamentale des valeurs vise à vérifier que les éléments fondamentaux qui sous-tendent la rentabilité financière de l'entreprise seront préservés, voire améliorés ou retrouvés, dans les années à venir.

Troisième étape : La valorisation : prévisions des sociétés, du consensus. Analyse de ratios de valorisation (PER, rendement, VE/CA, VE/REX), Comparaison de ratios de valorisation au sein d'un même secteur. Détermination d'objectif de cours à moyen terme. Quatrième étape : Construction des portefeuilles : Les pondérations sont définies de façon absolue, et non directement par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant contrôle l'équilibre de la répartition à la fois en termes de répartition sectorielle du portefeuille et de risque compte tenu de la liquidité des titres à plus faible capitalisation.

La nature de l'investissement dans des sociétés familiales décorrèle de facto la composition du portefeuille par rapport à son indice, les sociétés de type financière et de type utilities étant rarement familiales et représentant une part importante de l'indice de référence.

- **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les Objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

**FF VALEURS FAMILIALES** a opté pour une approche extra financière en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable en réduisant au minimum de 20% de l'univers d'investissement. Approche de prise en compte de critères extra-financiers consistant à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers investissable sur la base de leur notation extra-financière et/ou exclure des émetteurs sur la base de caractéristiques extra-financières.

**FF VALEURS FAMILIALES** exclue de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées dans l'univers sans considération pour leur secteur d'activité (méthode en « sélectivité » avec une approche « best in universe »). Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90 %.

**FF VALEURS FAMILIALES** ne sélectionne que des valeurs qui respectent les principes édictés par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 relatives à la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions. Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Sont également exclues les valeurs dont les secteurs ou activités sont basés sur :

- Tabac (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%)
- Centrales thermiques au charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Extraction de charbon (seuil de CA issu de cette activité supérieur à 5%, sans plan de sortie avant 2030)
- Casinos (CA issu de cette activité à 100%)
- Pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le fonds s'engage à réduire la portée des investissements d'un taux minimum de 20%.

- **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur les critères suivants (intégrés dans la dimension Gouvernance de la notation) : Existence de droits de vote double, Nomination d'un administrateur non exécutif en charge de l'ESG, Rémunérations des dirigeants liées à l'ESG, Existence d'un comité ESG.

L'engagement de la société par rapport aux principes internationaux est également intégré (Signature du pacte mondial de l'ONU, Politique cible Objectifs de développement durable, Conformité aux critères GRI).

L'ensemble des critères indiqués ci-dessus permet notamment une évaluation des structures de gestion, des relations avec le personnel, de la rémunération du personnel et des obligations fiscales.

En outre, le Gérant du fonds s'engage à encourager activement le dialogue avec les sociétés dans lesquelles il investit au sujet de la gouvernance d'entreprise, des sujets relatifs aux droits de vote par procuration et de l'enjeu plus large de la durabilité avant les assemblées des actionnaires (de manière régulière pour les investissements directs en actions).

A partir de l'année 2024, l'approche du Gérant du fonds à l'égard de l'exercice des droits de vote par procuration et de l'engagement auprès des sociétés est définie dans la Politique de Vote de **FLORNOY FERRI** et se base notamment sur la « sustainability policy » d'ISS.

## Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La majorité des actifs du fonds sont utilisés pour concourir aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce fonds. Une petite partie du fonds peut contenir des actifs qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Ces instruments sont, par exemple, des produits dérivés, des liquidités et des dépôts, et des investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance divergent ou font défaut temporairement aux bonnes pratiques de gouvernance.

En ligne avec les exigences de la classification SFDR article 8, un minimum de 90% des valeurs investies dans le fonds bénéficie d'une notation extra-financière.

Le fonds s'engage à respecter les limites d'expositions et/ou d'investissements suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif net aux marchés d'actions des pays membres de l'OCDE, de l'UE plus la Chine à hauteur de 75% minimum d'entreprises familiales.
- De 5% à 100% maximum aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).
- De 0% à 70 % maximum aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros).
- de 0% à 25% maximum aux produits de taux et instruments du marchés monétaires libellés en euros ou en devises, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's) selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation.
- de 0 à 30% maximum en cumul aux émetteurs émergents.
- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

### Le fonds investit :

- 75% minimum de son actif en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans un des pays membres de l'OCDE, l'UE ou la Chine.
- 25% maximum en instrument du marché monétaire et obligataire, libellés en euros ou en devises, privé ou public, de notation minimum BBB-(S&P et Fitch) et Baa3 (Moody's).
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :
  - des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
  - des parts ou actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

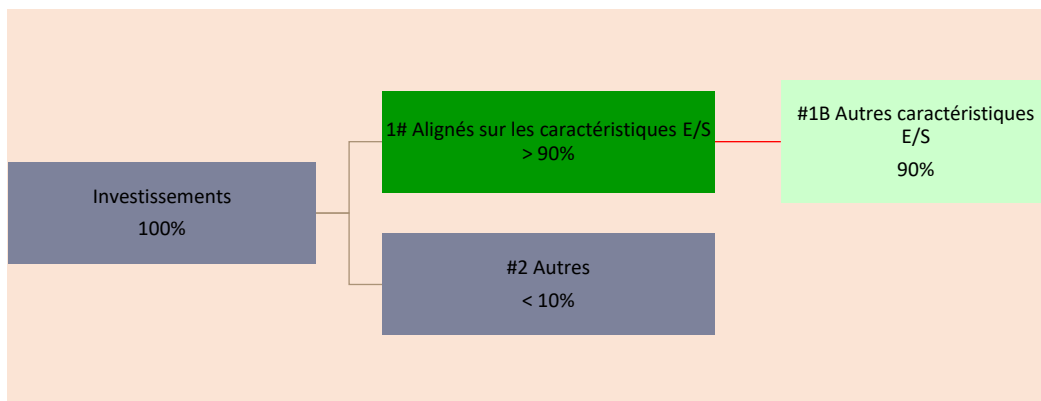
Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Pour le calcul d'exposition à l'investissement durable et à l'alignement sur les caractéristiques E/S, nous retenons exclusivement les titres investis en actions. Pour le reste des instruments investis, à savoir ceux du marché monétaire (dont OPCVM/FIA), les dérivés d'exposition rattachés à un sous-jacent corporate, les instruments de type parts de fonds et autres actifs de diversification hors bilan mentionnés ci-dessus sont exclues du calcul à partir du moment où chaque catégorie d'instruments représente moins de 10% de l'actif net du fonds. Les instruments exclus du calcul seront classés dans la catégorie #2 Autres du schéma d'allocation ci-dessous.

De ces faits, l'allocation des actifs est la suivante :

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie plus verte, par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés réalise-t-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

L'utilisation de produits dérivés dans le cadre de la gestion de **FF VALEURS FAMILIALES** ne participe pas à la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



**Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**FF VALEURS FAMILIALES** promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

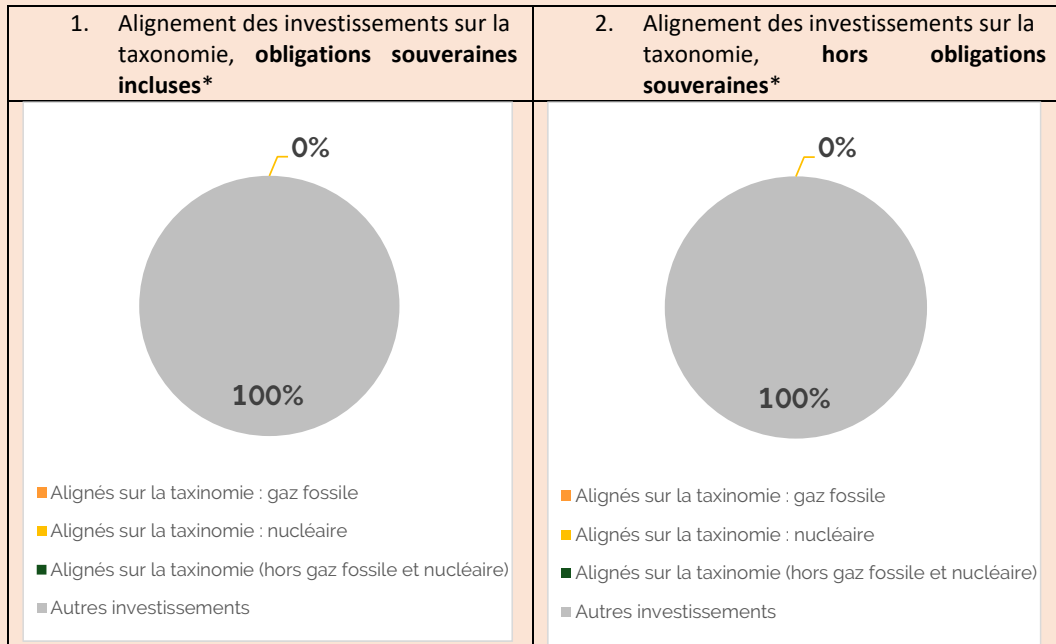
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le minimum d'engagement d'alignement de ce fonds à la Taxonomie Européenne est de 0%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Dans ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Gérant ne s'engage pas à diviser l'alignement sur la taxonomie minimale entre activités habilitantes, transitoires et performances propres.

**Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**



**FF VALEURS FAMILIALES** n'est pas engagé sur une part minimale dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne seraient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.



## Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

**FF VALEURS FAMILIALES** n'est pas engagé sur une part minimale dans des investissements durables sur le plan social.



## Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » inclut des instruments de diversification principalement utilisés pour pallier temporairement des conditions de marché défavorables. Comme mentionné supra, sont compris dans cette catégorie les parts d'OPCVM/FIA, les dérivés de couverture, les titres intégrant des dérivés, les dépôts et liquidités, les emprunts d'espèces. Aucune garantie environnementale ou sociale ne s'applique pour ces investissements.



## Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le fonds promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier réalise les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**  
N'est pas applicable. L'indice de référence désigné, indice de comparaison a posteriori, n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**  
N'est pas applicable.
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N'est pas applicable.
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**  
N'est pas applicable.



## Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>